

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

### Décision du 17 février 2015 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

NOR : DEVA1504748S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision du 15 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est;

Vu les propositions des organisations syndicales relatives à la désignation des membres titulaires et suppléants,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les représentants du personnel au comité technique spécial placé auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES représentées	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
UNSA	1	1
USAC-CGT	1	1
SPAC-CFDT	1	1
FEETS/FO	3	3

#### Article 2

La composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Président : M. Yves TATIBOUET, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : M. Fathi BENKOULA, chef du département gestion des ressources, ou son représentant.

Sont nommés représentants des personnels conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus:

*Membres titulaires*

M. Thierry LE VERRIER, UNSA.  
Mme Maryse ROUDAUT, USAC-CGT.  
M. Jean-Christophe SALUSTE, SPAC-CFDT.  
M. Éric LALLIS, FEETS-FO.  
Mme Françoise RUFFIER, FEETS-FO.  
M. Jean-Yves PIERI, FEETS-FO.

*Membres suppléants*

Mme Véronique DELBES, UNSA.  
Mme Estelle MASSIEUX, USAC-CGT.  
Mme Sandrine FERRIER, SPAC-CFDT.  
M. Yann LAFITTE, FEETS-FO.  
Mme Sylvie JASSELIN, FEETS-FO.  
M. Raphaël GORIOT, FEETS-FO.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 février 2015.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Sud-Est,*  
Y. TATIBOUET